



## **RÈGLEMENT COMPLET DU JEU**

### **« Plongez dans l'action avec Orangina ! »**

#### **ARTICLE 1 – Société organisatrice**

La SOCIÉTÉ LE FROID, S.A., RC B09217, située 7 rue des Frères Charpentier, Montravel – 98845 NOUMÉA, et désignée ci-après comme « la société organisatrice », organise en Nouvelle-Calédonie un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « Plongez dans l'action avec Orangina », se déroulant du 03/03/2014 au 04/05/ 2014 inclus (ci-après dénommé le « Jeu »).

#### **ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en Nouvelle-Calédonie à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, du personnel de toutes les sociétés ayant organisé et mis en œuvre le Jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

#### **ARTICLE 3 – Annonce du Jeu**

Le Jeu est annoncé sur les supports publicitaires disposés dans les lieux de vente, dans la presse, sur internet sur le site hébergé à l'adresse suivante : [www.orangina.nc](http://www.orangina.nc), sur la page Facebook de Orangina NC et plusieurs sites Internet.

#### **ARTICLE 4 – Modalités de participation**

##### **4.1 Canaux de participation payant**

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1. Acheter un produit Orangina Regular 1.5l / 600ml ou Orangina Light 600ml/1.5L, entre le 03/03/2014 et le 04/05/2014 inclus ;

2. Se connecter sur [www.orangina.nc](http://www.orangina.nc) en s'identifiant (via un formulaire d'inscription ou via son profil Facebook)

3. Rentrer son code bouteille à 8 chiffres présent aux dos des étiquettes Orangina et Orangina Light 600 ml et 1.5l et découvrir tout de suite s'il est gagnant.

##### **4.2 Canal de participation gratuit**

Les participants peuvent aussi participer au Jeu gratuitement via un code de bouteille gratuit.

Pour cela, les participants sont invités à appeler le service clients au 27 22 44, afin d'obtenir gratuitement un code bouteille. Il ne sera admis qu'une seule demande par foyer pendant toute la durée du Jeu (même nom, même adresse postale).

##### **4.3 Modalités communes aux deux canaux de participation**

Toute fraude ou tentative de fraude quelle qu'en soit la forme et la nature, entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte automatique de son gain, étant précisé que la Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen

approprié et notamment par la voie judiciaire, toute fraude ou tentative de fraude ou de détournement du présent règlement.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne pourront être prises en compte.

Il est entendu que tout autre mode de participation cité dans l'article 4 est exclu. Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement, et notamment incomplète, falsifiée, comportant des indications fausses, illisibles ou erronées, déposée après la date limite de participation ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus, ne sera pas prise en compte et sera déclarée nulle.

## **ARTICLE 5 – Dotations mises en jeu**

### **5.1 Nature des dotations mises en jeu**

- 1 kit GoPro, d'une valeur de 86 100 Fcfp,
  - 50 clés USB Orangina d'une valeur unitaire de 2150 Fcfp
  - 1000 bons de réduction d'une valeur unitaire de 150 Fcfp
- Sont à gagner.

Valeur totale de lots mis en jeu : 343 600 Fcfp.

### **5.2 Précisions relatives aux dotations**

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue au présent règlement.

Les lots qui n'auront pu, pour quelque raison que ce soit, être attribués dans le cadre de la présente opération, resteront la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer comme elle le souhaite.

### **5.3 Remise des dotations**

Les gagnants seront convoqués par la Société Le Froid pour recevoir leur dotation en mains propres à la Société Le Froid.

## **ARTICLE 6 – Collecte des données à caractère personnel**

Sauf avis contraire de leur part, les coordonnées à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement sur fichier papier ou informatique aux fins de traitement de leur participation. Les données collectées sont à destination exclusive de la Société organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant, gratuitement et sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu :

Société Le Froid « Plongez dans l'action avec Orangina ! »  
7, rue des Frères Charpentier  
BP 321  
98 845 Nouméa Cedex

Les participants peuvent autoriser la Société organisatrice à utiliser leurs coordonnées personnelles aux fins d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations à caractère commercial, sur simple demande envoyée à l'adresse ci-dessus.

## **ARTICLE 7 – Droit à l’image**

Les gagnants autorisent gracieusement la société organisatrice à utiliser leur nom et leur prénom, pour les besoins de la communication faite autour du Jeu uniquement. Cette autorisation est accordée pour une reproduction de leur nom et de leur prénom sur tous supports de communication diffusés autour du Jeu, pour une durée d’un an à compter de la fin du Jeu et sur toute la Nouvelle-Calédonie.

Si les gagnants ne le souhaitent pas, ils peuvent le faire savoir à la Société organisatrice en écrivant à l’adresse du Jeu précisée ci-dessus.

## **ARTICLE 8 – Limite de responsabilité**

### **Liée au Jeu**

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d’événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur.

### **Liée à Internet**

La connexion au site [www.orangina.nc](http://www.orangina.nc) implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

Par ailleurs, la Société Organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d’un virus informatique, d’un bogue, d’une intervention, ou d’une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d’une fraude, ou d’une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l’organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l’équité, la bonne tenue du jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d’annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d’y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d’éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d’intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l’administration, la sécurité, l’équité, l’intégrité ou la gestion du jeu. La Société Organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode

d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, sa responsabilité ne pourra être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

### **ARTICLE 8 - Remboursement des frais de participation**

Le remboursement des frais de demande de règlement sera effectué par virement au tarif lent en vigueur base 20g à hauteur de 75 FCFP sur demande jointe, accompagnée d'un RIB/RIP. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

L'accès au site et la participation au jeu qui y sont proposés sur [www.orangina.nc](http://www.orangina.nc) est entièrement libre et gratuit. Le coût des connexions Internet, hors connexion ADSL, par câble ou liaisons spécialisées (connexion pour connaître le règlement de jeu) sera donc remboursé, sur la base forfaitaire de 50 FCFP. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de consultation du règlement de jeu clairement soulignées. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB).

### **ARTICLE 9 – Règlement de jeu**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet, déposé chez Maître Burignat- Fandoux, huissier de justice à Nouméa.

Le règlement complet est consultable et librement imprimable sur le site [www.orangina.nc](http://www.orangina.nc) et ce, jusqu'au 04/05/2014 inclus ou sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu. Le timbre de la demande sera remboursé au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite avant le 12/05/2014.

### **ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, n'ayant pu trouver de solution amiable, sera soumis à la compétence des tribunaux compétents de Nouméa.

\* \* \*